

Les liaisons de mobilité douce font leur chemin

Le réseau de mobilité douce en ville de Bulle poursuit son développement. En 2017, plusieurs tronçons ont été réalisés ou améliorés afin de favoriser et de rendre attractifs les déplacements à vélo, à pied ou avec d'autres moyens de déplacement doux. Dans le cadre du plan d'action vélo, des améliorations ont également été apportées au réseau cyclable et aux infrastructures de stationnement. Tour d'horizon.

Liaisons créées ou améliorées

La création de nouvelles liaisons de mobilité douce en ville de Bulle et l'amélioration des liaisons existantes vont bon train. Durant l'année écoulée, plusieurs aménagements d'importance ont vu le jour. A commencer par la nouvelle «voie verte» reliant la gare TPF à Espace Gruyère, ouverte cet automne en même temps que le Comptoir gruérien. Long de 400 mètres, ce tronçon est une voie de cheminement dite «en site propre», réservée aux piétons et aux bicyclettes.

Au rang des améliorations apportées cette année aux liaisons existantes, le chemin de la Pépinière a été élargi à 3 mètres. Objectif: créer une liaison mixte vélo-piéton en direction du centre-ville entre la rue du Stade et la rue de la Vudalla. Dans le cadre de ce projet, un accès de 4 mètres

de large a été aménagé au giratoire de la Condémine afin de permettre l'insertion des cyclistes.

La liaison de mobilité douce Les Granges - rue de Vevey a, elle aussi, subi un important lifting grâce à la création d'une liaison mixte vélo-piéton depuis le quartier des Granges en direction du centre-ville ainsi qu'à la construction d'une nouvelle passerelle sur la Trême. Avec l'élargissement de la passerelle dite «des Agges», piétons et cyclistes cheminent désormais à leur aise.

L'année 2017 a également été marquée par la réalisation de la liaison Les Combes - Les Coquilles. Le long de cette nouvelle voie de cheminement en site propre, une quarantaine d'arbres, des chênes pédonculés, ont été plantés afin de marquer une limite entre la zone à bâtir et la zone agricole.

Liaisons à réaliser ou en projet

Le développement des liaisons de mobilité douce sur le territoire bullois poursuivra son chemin au cours des prochaines années. Lancée début novembre, la construction d'une passerelle reliant la rue Champ-Barby et le centre de La Tour-de-Trême sera achevée au printemps 2018.

L'an prochain, une liaison en site propre chemin des Crêts - rue de la Léchère sera également réalisée. Dans le même but d'améliorer les liaisons vers la zone industrielle de Planchy, une «voie verte» reliant ce secteur au plateau de la gare verra le jour dans les années à venir. Le début des travaux est prévu en 2019, parallèlement au chantier de transformation de la gare.

Le projet de liaison rue de Vevey - Vuadens, située sur une route cantonale, devra être développé en collaboration avec le canton et la commune de Vuadens. Quant au projet de liaison entre Bulle et Morlon via Le Coude, il est gelé depuis quatre ans pour des questions de procédure.

Parcs à vélos

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action vélo initié en 2015, plusieurs améliorations ont été apportées cette année aux infrastructures de stationnement en ville de Bulle. Sur le domaine public, les possibilités de parquer sa petite reine ont été étoffées ou améliorées par la mise en place de nouveaux supports et de nouvelles toitures, une augmenta-

tion du nombre de places ou un meilleur emplacement de celles-ci.

Sur terrain privé en revanche, les infrastructures de stationnement ne peuvent pas être améliorées par les autorités bulloises. Aussi, afin de fournir des conseils aux propriétaires, une fiche de recommandation a été élaborée en 2017 à l'intention des privés devant équiper leurs bâtiments de parcs à vélos (entreprises, propriétaires immobiliers, commerces). Par ailleurs, l'année écoulée a également vu le lancement d'une étude sur la réalisation d'une vélostation sur le plateau de la future nouvelle gare, en collaboration avec les TPF.

Améliorations du réseau cyclable

L'an dernier, la suite de la mise en œuvre du plan d'action vélo s'est également concrétisée par la réalisation de mesures apportées au réseau cyclable afin d'améliorer la sécurité des cyclistes. Celles-ci ont notamment été déployées à la rue Albert-Rieter (insertion facilitée des cyclistes en provenance du chemin des Crêts dans le trafic routier), à la rue de l'Ancien-Comté (suppression du bloc en granit à l'entrée de la zone 30 laissant un espace libre plus important aux bicyclettes), à la rue de l'Industrie (adaptation des îlots de bus devant l'entreprise Sottas) et sur le chemin des Crêts (marquage complémentaire pour sécuriser les déplacements à vélo).

La rue de la Sionge, en sens unique et en zone 30, offre un contresens cyclable, mais les automobilistes n'en prenaient pas toujours conscience, comme l'avait révélé l'enquête vélo menée en 2015. Déjà correctement indiquée par la signalisation verticale en place, la présence des cyclistes en contresens a été complétée cet automne par un marquage au sol (pictogrammes «cycles»).

- 1** Elargie à 3 mètres, la passerelle des Agges permet aux piétons et aux cyclistes de cheminer à leur aise et de se croiser.
- 2** La «voie verte» entre la gare et Espace Gruyère a été ouverte cet automne.
- 3** Au giratoire de la Condémine, l'insertion des cyclistes est désormais facilitée.

